

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS366

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 4

A l'alinéa 2, substituer à la référence :

« l'article 4 »,

la référence :

« l'article 5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.